

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****14127972***Hinterlegt bei der Kanzlei
des Handelsgerichts EUPEN**20-06-2014**IA/
des Greffier **Greffé**

N° d'entreprise : 0534.884.130

Dénomination

(en entier) : **SCHUSTER & CAMBRIA G.m.b.H**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Industriestrasse 38, 4700 Eupen, Belgique
(adresse complète)**Objet(s) de l'acte : Cession de parts sociales-modification de la dénomination-modifications aux
statuts-démission gérant-nomination du nouveau gérant**

Il résulte d'un acte reçu en date du 13/06/2014 par Maître Pablo DE DONCKER, Notaire associé, membre de la société civile sous forme de société privée à responsabilité limitée « Pablo & Pierre De Doncker, Notaires-associés » ayant son siège à 1000 Bruxelles, rue du Vieux Marché aux Grains 51, immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0820.822.809, agissant conformément à l'article §2 dernier alinéa de la Loi du 16 mars 1803 (25 Ventôse – 5 Germinal an XI) contenant organisation du Notariat, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Eupen avant enregistrement qu'une société privée à responsabilité limitée a été constitué avec les statuts suivants:

RESOLUTIONS:

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré prend les résolutions suivantes:

1. PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique à savoir la société de droit Hongkongais SCHUSTER & CAMBRIA (PACIFIC) Limited, numéro d'entreprise belge 0553.799.625, ayant son siège social à Hong Kong, Nathan RD Mongkok KLN, 1318-20,13/F Hollywood Plaza 610, cède par la présente la totalité des parts sociales qu'elle détient dans la présente société, à savoir les 180.300 parts sociales sans désignation de valeur nominale, à la société privée néozélandaise C'EST MA PEAU LIMITED, numéro d'entreprise belge 0553.799.922, ayant son siège social à Auckland, 0618, NZ, Flat 2, 405 Hobsonville, pour laquelle accepte Madame BEN MOSBAH Elva, née à Uccle le 24 novembre 1983, collaboratrice du notaire DE DONCKER, élisant domicile en l'étude des notaires De Doncker, en vertu d'une procuration sous seing privé laquelle demeurera ci-annexée.

2. MODIFICATION DE LA DENOMINATION :

Il est proposé à l'assemblée générale de modifier la dénomination de la société en « CMP BELGIUM G.m.b.H » et en conséquence modification de l'article 1 de statuts.

ARTICLE 1:

La société privée à responsabilité limitée porte la dénomination « CMP BELGIUM G.m.b.H ».

3. Démission du gérant :

L'assemblée générale prend acte avec effet à partir de ce jour de la démission du gérant, étant Monsieur SCHUSTER Ulrich Werner Georg Dietrich, né à Berlin (Allemagne) le 3 septembre 1979, de nationalité allemande, titulaire du numéro national belge 79.09.03-329-42, domicilié à 1410 Waterloo, rue Victor Hugo 190.

4. Nomination du gérant :

L'assemblée générale dénomme avec effet à partir de ce jour en tant que gérant la société de droit néozélandaise C'EST MA PEAU LIMITED, numéro d'entreprise belge 0553.799.922, ayant son siège social à Auckland, 0618, NZ, Flat 2, 405 Hobsonville, ayant comme représentant permanent Monsieur DI CIERI Pierluigi, né à Montevideo (Ury) le 22 septembre 1942, titulaire du numéro national belge 42.09.22-381.01, domicilié à Vozelle, 03110, 58, rue De Bellevue, Espinasse, France.

5. POUVOIRS:

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

Il est proposé à l'assemblée de donner tous les pouvoirs au notaire soussigné pour la signature et le dépôt du texte coordonné au greffe du Tribunal de Eupen.

Pour extrait analytique conforme

Le notaire associé

Pablo De Doncker

Déposé en même temps : une expédition de l'acte